



Servitude aérienne ENEDIS ?

Par grivi5406

Bonjour, ma maison est alimentée en électricité par un câble surplombant le terrain du voisin.

Je souhaite remplacer mon système de chauffage et installer une pompe à chaleur.

Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter la puissance du compteur (passage en triphasé).

Enedis nous a indiqué qu'il suffit simplement de remplacer le câble existant (durée des travaux : 1h30) mais qu'ils ont besoin de l'autorisation du voisin pour intervenir.

Or ce dernier refuse catégoriquement et sans explication cette intervention.

Comment sortir de cette impasse ? Enedis n'a-t-elle pas naturellement un droit de passage pour dépanner ou remplacer les lignes électriques existantes ?

Remerciements

Par isernon

bonjour,

pour installer un câble aérien traversant la propriété de votre voisin, enedis a du établir une convention avec le propriétaire voisin l'autorisant le passage du câble ainsi que toutes interventions ultérieures nécessaires sur sa propriété.

le câble électrique qui surplombe la propriété voisine fait partie de la concession d'enedis, si le câble chez votre voisin présentait un défaut, enedis interviendrait pour le réparer.

c'est à enedis de régler le problème du passage du câble, ce n'est pas à vous.

salutations

Par grivi5406

Merci de votre réponse.

Mon voisin a acheté sa maison récemment.

Il s'agit de logements anciens où le câblage en question existait depuis au moins 40 ans .

Enedis n'a pas évoqué cette notion de convention.

Je vais revoir le problème avec eux.

Sinon que faire en l'absence de cette disposition?

Bien cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

ENEDIS a un droit de passage ou, tout au moins, la possibilité légale d'en obtenir un. Une convention a probablement été établie entre le voisin et EdF mais, comme c'est ancien, il se peut qu'ENEDIS ne l'a retrouve pas. Elle ne l'a peut-être même pas cherché. Il est possible aussi que le voisin de l'époque ait été de bonne composition et qu'il ait laissé EdF poser la ligne sans que ne soit rédigé aucun document. Question à poser à ENEDIS. Il vous faudra peut-être insister.

Par isernon

je confirme, l'implantation de ce câble de branchement a pu se faire à l'amiable, en échange d'un service, par exemple, d'un branchement à prix réduit.

en principe les câbles de branchement utilisés par les distributeurs devraient permettre le passage en triphasé sans modification.

Par Nihilscio

en principe les câbles de branchement utilisés par les distributeurs devraient permettre le passage en triphasé sans modification.

En principe une ligne monophasée comprend deux fils et une ligne triphasée quatre.

Par Burs

Bonjour,
tout comme l'eau, le fournisseur est tenu de vous alimenter jusqu'au compteur